

Jean-Baptiste André Godin à Jules Isidore Hauet, 25 février 1885

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (24)

Collation 1 p. (416v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Jules Isidore Hauet, 25 février 1885, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 04/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/51722>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [25 février 1885](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Hauet, Jules Isidore \(1842-\)](#)

Lieu de destination Esquéhéries (Aisne)

Description

RésuméGodin répond à la lettre de Hauet du 20 février 1885 : il ne peut accepter les conditions des créanciers de Lefèvre.

SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

[Finances personnelles](#)

Personnes citées

- [Lefèvre, Louis Joseph Clovis \(1816-\)](#)
- [Lefèvre, Pommerose \(1822-1886\)](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Guise Familistère
25 février 1685

116

Monsieur

Vu le contenu de votre lettre
du 9^e d^r, j'ai l'honneur de vous
informer que je ne puis accepter
les conditions que vous me
faites au nom des créanciers
de M. Lefèvre.

L'offre que j'ai faite
avait pour conséquence de
venir au secours de M.
Lefèvre qui abandonne tous
les biens, et de donner à ses
créanciers plus que la facilité
ne peut leur procurer.

Monsieur Haub

DU moment où cela
n'est pas possible, il
n'y a plus à en parler.

Veuillez recevoir,
Monsieur, mes remercie-
ments pour votre inter-
vention et agréez je vous
prie, mes salutations
empressées.